DOSSIER PRODUIT

Axe de connexion EEB 10

Référence JDT : page-65ca25d3b376

Désignation	EEB 10
CMU	4 t
Ø d min.-max.	29-38 mm
l2	18 mm
t	34 mm
Référence catalogue	0352510…

Contenu du dossier

• Synthèse levage.pro de la référence sélectionnée.
• Notice et certificat de conformité en français.
• Certificat de conformité CE du produit en français.

Consulter ce produit en ligne : https://levage.pro/solutions/axe-connexion-eeb/eeb-10/
Avant utilisation, vérifiez toujours la notice officielle, le montage, le support et les conditions d'emploi.

INSTRUCTIONS DE MONTAGE D'ORIGINE
JDT – J. D. Theile GmbH & Co. KG, Letmather Str. 26-45, D-58239 Schwerte , Allemagne
Tel : +33 1 89 31 58 58 Fax : +33 2 30 47 57 177 www.jdt.fr

Instructions de montage pour axes enfichables

Principes généraux d'utilisation des élingues :
La notice d'instructions doit être conservée avec le certificat.
La chute de charges, causée par la défaillance et/ou une utilisation et une manipulation incorrectes des élingues ou de leurs composants, présente un danger direct pour la vie ou la santé des personnes se trouvant dans la zone de danger des opérations de levage.
Cette notice d'instructions contient des informations relatives à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des élingues. Avant d'utiliser les élingues, les personnes chargées de cette tâche doivent être formées à leur manipulation et à leur utilisation par une personne qualifiée.
En principe, il s'applique que :
- La CMU admissible (voir marquage) du dispositif de levage doit correspondre à la charge. En cas de marquage manquant ou illisible, le dispositif de levage ne doit pas être utilisé.
- Il ne doit y avoir aucun point dangereux (par exemple, points d'écrasement, points de cisaillement, points d'accrochage ou de choc) qui gêne ou mette en danger l'élingueur et/ou le transport.
- Le matériau de base et la conception de la charge doivent pouvoir absorber les forces exercées sans se déformer.
- Les contraintes, par exemple dues à l'application de forces excentrées, qui entraînent une répartition inégale de la charge, doivent être prises en compte lors du choix du moyen de levage.
- Si des contraintes extrêmes ou des charges dynamiques importantes (chocs) peuvent survenir, il faut en tenir compte lors du choix du moyen d'arrimage et de la CMU.
- Les élingues ne doivent pas être utilisées pour le transport de personnes. Les personnes ne doivent jamais se trouver dans la zone de danger de la charge suspendue.
- Les élingues ne doivent pas entrer en contact avec des acides ou d'autres substances agressives. Il convient de noter que des vapeurs acides peuvent également se former dans certains processus de production.
- Ne modifiez jamais les élingues de votre propre initiative (par exemple, en les meulant, en les soudant, en les pliant ou en y ajoutant des pièces) !
- Les élingues ne doivent pas être exposées à des températures inadmissibles.
- Seules des pièces de rechange d'origine peuvent être utilisées.
- Lors du transport de marchandises dangereuses, les prescriptions supplémentaires applicables doivent être respectées.
- Les accessoires de levage doivent être stockés de manière à être protégés contre tout dommage et à ne présenter aucun danger.
- En cas de dysfonctionnement, l'élingue doit être immédiatement retirée de la circulation et envoyée en maintenance .
- Les moyens de levage doivent être éliminés de manière appropriée lorsqu'ils ne sont plus utilisables. Attention : les substances potentiellement dangereuses pour l'environnement (par exemple, les graisses et les huiles) doivent être éliminées séparément.

Avant utilisation, les élingues doivent être contrôlées sur les points suivants :
- Les élingues doivent être homologuées pour la CMU, le type d'utilisation et la zone de préhension concernés.
- Les élingues et les chaînes correspondantes ne doivent pas être déformées ni présenter d'usure excessive, elles doivent être exemptes de fissures, d'entailles et d'autres défauts.
- La température d'utilisation admissible est comprise entre -20 et +400 °C. La CMU est réduite conformément aux indications du BA 01 009.
- Pour les pièces de rechange, il faut toujours utiliser des pièces d'origine et celles-ci doivent être montées de manière professionnelle.

Si l'un de ces points n'est pas respecté, l'élingue ne doit en aucun cas être utilisée pour des opérations de levage.

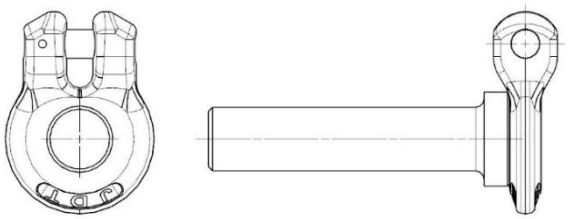


Image 1 : représentation d'un boulon enfichable

Instructions générales d'utilisation :
1. Le trou de fixation de la pièce doit être adapté pour recevoir le boulon. La profondeur du trou de fixation doit correspondre au moins à la longueur du boulon. Le diamètre du trou de fixation doit être choisi de manière à ce que le boulon ne puisse pas glisser hors du logement sous l'effet de la charge.
2. Les boulons enfichables doivent être reliés aux élingages via le connecteur en fourche (voir à ce sujet BA 01 009).
3. Insérer le boulon enfichable jusqu'à la butée dans le trou de la pièce à usiner, de manière à ce qu'il repose contre la pièce.
4. La force doit être appliquée de manière à exclure tout glissement involontaire du boulon enfichable.
5. Soulevez la charge avec précaution, le moyen d'élingage ne doit pas s'appuyer sur la pièce (figure 2).

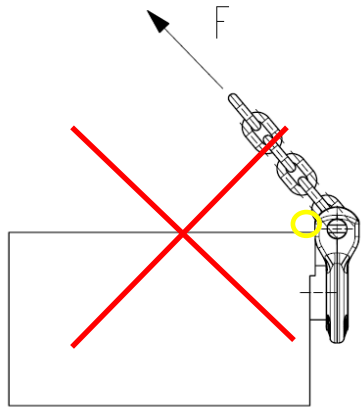


Figure 2 : utilisation interdite

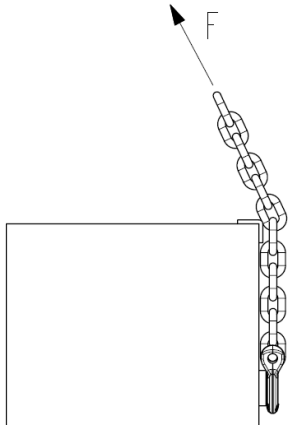


Figure 3 : utilisation autorisée

Contrôle et maintenance :
Les élingues doivent être inspectées régulièrement avant leur utilisation, par exemple par l'élingueur, afin de vérifier qu'elles sont utilisées correctement et qu'elles sont en bon état (par exemple, serrage des vis, corrosion importante, déformations, etc.). Les élingues défectueuses ne doivent pas être utilisées. Elles doivent être contrôlées au moins une fois par an par une personne qualifiée, conformément aux normes applicables et aux directives des associations professionnelles (par exemple, règle DGUV 100-500). Tous les 3 ans, les élingues doivent être soumises à un contrôle visant à détecter la présence éventuelle de fissures, à l'aide d'un appareil de contrôle approprié et par une personne qualifiée. L'utilisateur doit tenir compte des résultats de l'évaluation des risques conformément au règlement sur la sécurité au travail. L'intervalle est raccourci si les produits sont exposés à des conditions de fonctionnement critiques. Les enregistrements des contrôles doivent être conservés.
Le coefficient de contrôle (voir directive européenne 2006/42/CE, point 4.4.1) est défini par les normes correspondantes et est égal à 2,5.

Attention : tout non-respect entraîne la perte de l'autorisation de mise en service.